



CONCERTATION PUBLIQUE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU BILAN

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de parc d'activités du Spernot à Brest-Lambézellec

Par délibération n° C 2018-06-097 du 22 juin 2018 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a approuvé le bilan de la concertation préalable concernant le projet de parc d'activités du Spernot à Brest-Lambézellec.

Le bilan de la concertation sera tenu à la disposition des personnes intéressées,

du 05 septembre 2018 au 8 octobre 2018 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de quartier de Lambézellec
25 rue Robespierre à Brest
- sur le site internet www.brest.fr.